

**Arrêté du 6 septembre 2016 portant nomination d'un fonctionnaire  
en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale  
de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire**

**NOR : JUSF1624706A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Considérant le courrier du 4 août 2016 de Mme Sylvie CHAFFOTTE demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire ;*

*Considérant le courrier EM/IH/2016-527 du 10 août 2016 du directeur territorial par intérim de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire demandant la nomination de Mme Sylvie CHAFFOTTE en tant que régisseur d'avances et de recettes, en remplacement de Mme Sigolène DE LALANDE ;*

*Considérant le courrier LC/7044/2016 du 10 août 2016 du directeur interrégional adjoint de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre demandant la nomination de Mme Sylvie CHAFFOTTE en tant que régisseur d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire, en remplacement de Mme Sylvie DE LALANDE ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Mme Sylvie CHAFFOTTE est nommée, à compter du 1er septembre 2016, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Côte-d'Or-Saône-et-Loire, en remplacement de Mme Sigolène DE LALANDE.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 12 000 euros, avec un montant moyen des recettes mensuelles de 1 450 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Sylvie CHAFFOTTE est fixé à 1 220 euros.

**Article 3**

L'arrêté NOR : JUSF1523879A du 7 octobre 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Côte-d'Or-Saône-et-Loire est abrogé.

**Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 septembre 2016

Pour le ministre, et par délégation,  
Par empêchement de la directrice de la  
protection judiciaire de la jeunesse,  
Par empêchement du sous-directeur du  
pilotage et de l'optimisation des moyens,  
Par empêchement de l'adjoint au sous-  
directeur du pilotage et de l'optimisation des  
moyens,  
La chef du bureau de l'allocation des moyens,

**Aurore CHENU**